

## Rappel sur le calendrier des listes électorales

### ➤ Élection présidentielle (T1 le 10 avril 2022)

- **Date limite d'inscription sur les listes électorales : vendredi 4 mars 2022 (mercredi 2 mars pour les inscriptions en ligne)**
- **Date limite de la décision du maire pour les demandes d'inscription effectuées le 4 mars : mercredi 9 mars 2022**
- **Réunion de la commission de contrôle des listes électorales : entre le jeudi 17 mars et le dimanche 20 mars 2022**
- **Date limite de publication de la liste électorale : au plus tard le lendemain de la réunion de la commission de contrôle, soit le lundi 21 mars au plus tard**
- **Date limite d'inscription dérogatoire sur les listes électorales : jeudi 31 mars 2022**
- **Date limite de la décision du maire pour les demandes d'inscription dérogatoires effectuées le 31 mars : dimanche 3 avril 2022**
- **Date limite de publication du tableau des inscriptions dérogatoires : mardi 5 avril 2022**

## Publication des listes électorales

- ❖ **Conformément aux articles L 19-1 et R. 13 du code électoral, les listes électorales communales doivent être arrêtées et publiées le lendemain de la réunion de la commission de contrôle prévue entre le 24e et le 21e jour précédant le scrutin, et au plus tard le 20e jour précédant le scrutin, soit le 21 mars 2022 pour l'élection présidentielle et le 23 mai 2022 pour les élections législatives.**
- La publication de la liste électorale en vue du scrutin est une obligation légale importante pour la sincérité et la transparence du scrutin. Elle permet également aux électeurs ne se retrouvant pas sur les listes électorales de déposer un recours devant le tribunal afin de pouvoir voter le jour du scrutin.
- **Les communes doivent obligatoirement extraire du REU (via ELIRE ou le logiciel éditeurs) les listes électorales à J-20 et tableaux des mouvements à J-5**
  
- ❖ **Les listes d'émargement doivent également impérativement être extraites du REU (via ELIRE ou le logiciel éditeur). A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, elles comporteront les données relatives aux procurations. Il est donc indispensable qu'elles soient extraites du REU qui sera à partir de cette date l'outil de gestion centralisée des procurations.**

## Les dates des scrutins

### Présidentielle :

T1 le dimanche **10 avril 2022**  
et T2 le dimanche **24 avril 2022**

### Législatives :

T1 le dimanche **12 juin 2022**  
et T2 le dimanche **19 juin 2022**

## ➤ Élections législatives (T1 le 12 juin 2022)

- **Date limite d'inscription sur les listes électorales : vendredi 6 mai 2022**
- Date limite de la décision du maire pour les demandes d'inscription effectuées le 6 mai : mercredi 11 mai 2022
- Réunion de la commission de contrôle des listes électorales : entre le jeudi 19 et dimanche 22 mai 2022
- Date limite de publication de la liste électorale : au plus tard le lendemain de la réunion de la commission de contrôle, soit le lundi 23 mai au plus tard
- **Date limite d'inscription dérogatoire sur les listes électorales : jeudi 2 juin 2022**
- Date limite de la décision du maire pour les demandes d'inscription dérogatoires effectuées le 2 juin 2022 : dimanche 5 juin 2022
- Date limite de publication du tableau des inscriptions dérogatoires mardi 7 juin 2022